

# MAGHREB OXYGÈNE

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	157 909	154 039
Titres mis en équivalence	39 318	36 506
Autres immobilisations financières	1 390	1 390
Titres de participation non consolidés	152	152
Impôts différés actifs	1 939	1 877
Autres actifs non courants	63 370	63 000
Actifs non courants	264 078	256 965
Stocks	32 210	33 517
Comptes clients	138 744	132 271
Autres créances d'exploitation	12 284	12 840
Actif d'impôt exigible	-	935
Titres de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 562	1 889
Actifs courants	191 800	181 453
TOTAL ACTIF	455 878	438 419

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2016	31/12/2015
Capital	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990
Réserves consolidées	89 399	86 216
Résultat consolidé de l'exercice	10 523	6 433
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	222 162	214 889
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	101 103	101 484
Impôts différés passifs	7 000	7 704
Autres passifs non courants	28 107	26 037
Passifs non courants	136 210	135 225
Dettes fournisseurs	52 912	33 780
Autres passifs courants	40 463	39 221
Passif d'impôt exigible	2 463	-
Provisions pour risques et charges courants	-	-
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	1 668	15 304
Passifs courants	97 506	88 305
TOTAL PASSIF	455 878	438 419

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	234 390	221 868
Autres produits	3 325	3 258
Coût des biens et services vendus	(106 455)	(97 828)
Charges de personnel	(41 793)	(39 390)
Autres produits et charges opérationnels	(54 384)	(57 616)
Résultat opérationnel avant amortissements	35 084	30 292
Dotations aux amortissements	(18 208)	(17 270)
Résultat opérationnel	16 876	13 023
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(4 528)	(5 374)
Coût de l'endettement financier net	(4 528)	(5 374)
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	12 347	7 649
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	2 812	1 496
Impôts sur les résultats	(4 636)	(2 711)
Résultat net consolidé	10 523	6 433
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	10 523	6 433
Résultat net	10 523	6 433
dont part du groupe	10 523	6 433
dont part minoritaires	-	-
Résultat par action	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	13,0	7,9
Résultat net par action dilué (en dirhams)	13,0	7,9

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dirhams)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	10 523	6 433
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	-	-
Charges sans effets sur la trésorerie	18 208	17 270
Produits sans effets sur la trésorerie	1 598	(952)
Plus ou moins value de cession des immobilisations	(128)	-
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(2 812)	(1 496)
Marge brute d'autofinancement	27 390	21 256
Variations des actifs et passifs d'exploitation	17 830	(15 475)
Flux liés à l'exploitation	45 220	5 781
Cessions d'immobilisations corporelles	435	-
Investissements en immobilisations corporelles	(21 733)	(18 607)
Augmentation de capital de société mise en équivalence	-	-
Flux liés aux investissements	(21 298)	(18 607)
Dividendes versés:	-	-
- aux actionnaires de Maghreb Oxygène	(3 250)	(3 250)
- remboursement des dettes de financement	(1 072)	(104 327)
- souscription d'emprunt	-	100 000
Variations des autres actifs et passifs financiers	669	6 640
Flux des opérations financières	(3 653)	(937)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	20 269	(13 763)
Trésorerie au début de l'exercice	(12 552)	1 211
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 717	(12 552)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Autres retraitements	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2014	81 250	40 990	96	89 369	211 705	-	211 705
Distribution de Dividendes	-	-	-	-3 250	-3 250	-	-3 250
Résultat net de l'exercice	-	-	-	6 433	6 433	-	6 433
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	1	-	1	-	1
Situation au 31 décembre 2015	81 250	40 990	97	92 552	214 889	-	214 889
Distribution de Dividendes	-	-	-	-3 250	-3 250	-	-3 250
Résultat net de l'exercice	-	-	-	10 523	10 523	-	10 523
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016	81 250	40 990	97	99 825	222 162	-	222 162

La variation des capitaux propres consolidés s'explique essentiellement par le résultat de la période et par les distributions de dividendes.

### PRÉSENTATION SELECTIVE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### Note 01: Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### 1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2016 et des comptes de l'exercice 2015

« Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 février 2017.

Les états financiers consolidés du Groupe Maghreb Oxygène au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2016 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a été appliqué.

##### 2. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 et 2015 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

##### • Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maghreb Oxygène exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maghreb Oxygène, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

##### • Mise en équivalence

Maghreb Oxygène consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

#### Note 02: Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

Nom de la Société	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Maghreb Oxygène	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Proactis	25 %	25 %	MEE	25 %	25 %	MEE
Tafraouti	24 %	24 %	MEE	24 %	24 %	MEE
Sodegim	50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE

Aucun changement au niveau du périmètre de consolidation entre 2016 et 2015.

La société Philco sans activité est exclue du périmètre de consolidation.

#### Note 03: Engagements contractuels et actifs passifs éventuels au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015

##### Obligations contractuelles et engagements commerciaux

##### Sûretés données

##### Engagements donnés

- Commandes fournisseurs émises et non encore honorées : l'engagement donné à fin 2016 s'élève à 11,5 Mdh contre 16 Mdh à fin 2015.
- Locations immobilières : le montant global des loyers relatifs à des locations d'immeubles à durée indéterminée s'élève à 3 Mdh au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.
- Locations longue durée (LLD) : au 31 décembre 2016 le montant total des engagements lié à la LLD s'élève à 8 Mdh (dont 3 Mdh à moins d'un an) contre un montant de 7,4 Mdh au 31 décembre 2015 (dont 2,9 Mdh à moins d'un an). Ces contrats sont étalés sur une durée maximale de 48 mois.

##### Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'impôt Général sur le Revenu (IGR) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNS des exercices clos le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 ne sont pas encore prescrites et pourraient le cas échéant faire l'objet d'un contrôle par l'administrations et donner lieu à des redressements éventuels.

#### Note 04: Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

**Abdelaziz ALMECHATT**  
COOPERS AUDIT MAROC  
83, Avenue Hassan II  
CASABLANCA

**Abdellah RHALLAM**  
FIDECO AUDIT & CONSEIL  
124, boulevard Rahaf El Meskini  
CASABLANCA

Aux actionnaires de la société  
MAGHREB OXYGÈNE S.A.  
Immeuble Tafraouti  
Km 7.5 Route de Rabat  
Ain Sebia Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société MAGHREB OXYGÈNE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice éligé à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 222 162 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 10 523 milliers de dirhams.

**Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les comptes consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble consolidé par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société MAGHREB OXYGÈNE S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice éligé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (à 3.9.19) et 23.

Casablanca, le 16 février 2017

**Les Commissaires aux Comptes**

COOPERS AUDIT MAROC  
FIDECO AUDIT & CONSEIL

Abdelaziz ALMECHATT  
Abdellah RHALLAM